

Il s'est occupé des affaires du Sénat et du Canada en Europe aussi bien qu'aux États-Unis et cela ne fait naître en moi qu'une crainte: il pourrait acquérir un renom international et nous le perdriens.

Il m'est agréable de dire un mot du chef de l'opposition qui a parlé de moi dans son discours. Nous nous réjouissons de le voir de nouveau parmi nous, en excellente santé comme toujours, comme en fait foi le discours éloquent et combatif qu'il a prononcé il y a quelques jours.

Honorables sénateurs, je crains que certains de mes collègues ne soient déçus de mes paroles ce soir, car je n'ai pas l'intention de prononcer un discours politique,—ou du moins un discours imbu d'esprit de parti. Je m'en suis toujours abstenu depuis mon arrivée ici, car j'ai cherché en tout temps à réduire au strict minimum l'esprit de parti au Sénat.

**L'honorable M. Macdonald:** En ce cas, nous sommes parfaitement d'accord.

**L'honorable M. Aseline:** ...ainsi que de sauvegarder l'indépendance du Sénat. A l'heure actuelle, il y a trois fois plus de sénateurs sur les banquettes de l'opposition que je n'en compte parmi les membres de mon parti, mais cela ne nous a nullement empêchés d'assurer l'expédition normale des travaux du Sénat. En 1921, la situation était la même. Après les élections de cette année-là, c'est le parti à l'opposition qui comptait le plus grand nombre de sénateurs. C'est aussi ce qui est arrivé après les élections de 1935. Aujourd'hui encore, en 1959, l'opposition compte dans nos rangs une forte majorité puisque ses membres, je le répète, y sont trois fois plus nombreux que ceux qui appuient le gouvernement. Par le passé, cet état de choses n'a pas empêché le Sénat de s'acquitter de ses fonctions avec impartialité.

Je me souviens d'avoir lu les *Débats* du Sénat pour 1922, première session après les élections de 1921. Lorsqu'il prit la parole en 1922, le sénateur Loughheed, qui avait précédemment été le leader du gouvernement au Sénat, assura au sénateur Dandurand, devenu leader du gouvernement que, même si la plupart des sénateurs faisaient partie de l'opposition, il verrait à ce que les travaux du Sénat n'en souffrissent aucunement et qu'il ferait tout en son pouvoir pour collaborer et pour faciliter l'adoption de la législation présentée. Le sénateur Dandurand lui répondit dans les termes suivants:

Je dois maintenant, honorables messieurs, demander la permission d'aborder un sujet dont il n'est pas fait mention dans le discours du trône. Cette question peut paraître personnelle, mais elle a trait à la conduite des affaires de notre Chambre. Je veux parler d'une disposition d'esprit qui s'est infiltrée comme par tradition au Sénat depuis

nombre d'années. C'est, en quelque sorte, la racine qui sert de base à la détermination des fonctions du Sénat et de l'exercice de ses pouvoirs. Devrait-il être administré par des groupes de parti, par un parti ministériel et par une opposition? J'avoue que depuis mon entrée dans cette Chambre, il m'a toujours répugné de me soumettre aux directives du parti. J'ai toujours pensé que le Sénat devrait être en apparence autant qu'en réalité, un groupe indépendant, exerçant des fonctions quasi judiciaires.

En 1936, lors d'un nouveau changement de gouvernement, le très honorable Arthur Meighen formula certaines observations sur le même sujet. Je voudrais en donner lecture, telles qu'elles figurent à la page 19 des *Débats* du Sénat de 1936:

Nous accueillerons les mesures du gouvernement dans le même esprit que les honorables vis-à-vis,—je leur en rends sincèrement témoignage,—ont accueilli les nôtres par le passé. De part et d'autre en cette Chambre, on s'est efforcé de reviser avec soin et de perfectionner la législation, du seul point de vue du bien général. Dans ce travail, nous avons eu le concours actif et la collaboration du leader actuel du Sénat (l'honorable M. Dandurand) et de ses confrères. Il nous incombe maintenant d'agir ainsi à leur égard. Nous leur devons de faire table rase de l'esprit de parti afin de traiter la législation au mérite. Nous leur devons de faire en sorte que les comités de cette Chambre entendent les raisons et les vœux de tous ceux que les mesures législatives intéressent ou peuvent atteindre afin d'édicter des lois plus acceptables. C'est ce que nous nous sommes efforcés d'obtenir par le passé et c'est ce que nous ferons à l'avenir. A la vérité, il se peut qu'il survienne plus d'occasions de reviser et d'améliorer la législation que durant les cinq années antérieures... Quoi qu'il en soit, majorité ou minorité, nous nous appliquerons tous à nous conduire de façon à faire honneur à notre Chambre et au Parlement...

Nous désirons écarter le plus possible l'esprit de parti de nos délibérations et je suis certain d'exprimer là les sentiments des honorables sénateurs qui m'entourent. Que nos honorables vis-à-vis jugent de notre sincérité d'après nos réalisations au cours des quelques années qui viennent.

Voici la réponse du sénateur Dandurand, telle qu'elle figure à la page 21:

Mon très honorable ami n'entend pas jouer le rôle de chef d'une opposition, dit-il. Je suis heureux de cette déclaration. Je lui ai dit la même chose lorsqu'il est devenu membre de cette Chambre. Je me rappelle que, dès ses premières paroles, il me dit,—ce que je tins pour un beau compliment,—que désormais je serais l'adversaire digne de croiser le fer avec lui. Je lui répondis que je renonçais à cet honneur et que, de plus, je ne serais pas un adversaire, puisque je ne reconnaissais pas l'existence au Sénat de la loyale opposition de Sa Majesté. Il en parut quelque peu étonné, mais je crois que durant les cinq sessions au cours desquelles nous avons travaillé ensemble, il a fini par reconnaître qu'il n'y a pas d'opposition systématique au Sénat et que tous tant que nous sommes nous cherchons du mieux possible à perfectionner la législation qui nous parvient de la Chambre des communes.

Il rappela ensuite ce qui s'était passé en 1922.

Honorables sénateurs, on a probablement déjà donné lecture de ces citations au Sénat et j'espère que vous me pardonnerez de les